

offrant les matières premières et les ressources dont nous disposons. Nous remplirons ainsi nos obligations.

(Sur la motion du très honorable M. La-pointe, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A 11 heures 10 minutes, la séance est levée d'office, en conformité du règlement.

Vendredi 31 mars 1939.

La séance est ouverte à trois heures.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES, 1939-1940

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet un cahier supplémentaire de prévisions budgétaires pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1940. M. l'Orateur lit ce message à la Chambre, et cette dernière le renvoie au comité des subsides.

COMITÉ DES BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

Premier rapport du comité permanent des bills d'intérêt privé.—M. McPhee.

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

FABRICATION ET VENTE DES RÉCIPIENTS EN CARTON

L'hon. NORMAN McL. ROGERS (ministre du Travail): Je dépose le rapport d'une enquête entreprise sous le régime de la loi des enquêtes sur les coalitions au sujet d'une prétendue coalition dans la fabrication et la vente des récipients en carton pour l'expédition ainsi que des produits connexes.

SUBSIDES

AFFAIRES EXTÉRIEURES—DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE À L'APPEL DE LA MOTION DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend la discussion, suspendue le jeudi 30 mars, sur la motion de l'honorable M. Dunning invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le sujet du débat est de souveraine importance et les difficultés qu'il soulève sont d'autant plus grandes que certains aspects du problème donnent lieu à des divergences d'opinion assez accusées. J'ai constaté avec une vive satisfaction que l'impérieux souci de préserver l'unité canadienne constituait la note dominante des discours prononcés hier. Voici ce que déclara-

[M. Pelletier.]

rait ici même le premier ministre (M. Mackenzie King), le 23 mars 1936, page 1355 du hansard, à l'époque de l'invasion de la Rhénanie:

Le devoir primordial du Canada envers la Société des Nations et l'Empire britannique est, si c'est possible, de maintenir l'unité nationale à l'égard des grandes questions qui se posent.

Dans sa déclaration du 29 octobre 1935, il affirmait que la politique étrangère du Canada devait autant viser à réaliser l'unité nationale au Canada qu'à assurer le progrès de la paix à l'étranger.

Un autre membre éminent de la Chambre, qui siège à gauche, mon excellent et savant ami, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), prononçait à la Chambre, le 21 juin 1926, les paroles suivantes, que nous trouvons à la page 4800 du hansard:

N'est-il pas logique de compter que, dans l'exercice de cette discrétion, ceux qui nous remplaceront aux charges les plus élevées qui puissent être attribuées par le public canadien n'assumeront, dans ce domaine interimpérial et international, que des obligations susceptibles de l'approbation générale de toutes les sections du pays, et que, par ce moyen, ils feront en sorte que la décision du Parlement, ainsi que du gouvernement que ce Parlement maintient et appuie, sera non seulement approuvée par la majorité des circonscriptions électorales de tout le Canada, mais vaudra également au Parlement l'appui et le concours des circonscriptions, des sections, districts ou provinces du Dominion, sans exception. J'ai la conviction, monsieur l'Orateur,—et la seule raison qui me porte à en parler, c'est qu'à mes yeux la question est de la plus haute importance,—qu'à moins de nous en tenir, dans nos relations extérieures, à des engagements et à des obligations maintenues dans des limites qui méritent et obtiennent l'approbation, comme je l'ai déjà dit, de toutes les sections du pays, nous ne pourrions jamais compter, parmi les divers éléments dont se compose la masse des contribuables canadiens, sur cette coopération cordiale qui nous permettra d'apporter à nos difficultés domestiques une solution heureuse et propre à assurer de façon durable la solidarité et l'union au sein du grand peuple canadien et, par ce moyen, de favoriser le règne de la paix, du progrès et de la prospérité dans ce pays qui nous a vus naître, qui nous verra mourir et qui sera la demeure de nos enfants et celle des générations qui suivront.

Ces paroles de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges sont dignes d'être méditées par tous mes collègues et par le peuple canadien. Quelle que soit la décision que nous prenions sur une question comme celle-là, elle doit s'inspirer tout d'abord des intérêts primordiaux du Canada, de même que l'amour de la patrie devrait guider tous les citoyens canadiens. La politique du Canada doit rallier l'adhésion aussi générale que possible de sa population. L'orientation de notre politique étrangère est une phase du problème de l'unité nationale.